

**Termes de références  
Audit Financier intermédiaire et final  
pour le projet**

**Entre les Alpes et les Andes**

**Généralités :**

**Entité :** Tétraktys

**Objet :** Audit du Projet : Entre les Alpes et les Andes – Durabilité de la gestion de la Destination Chicamocha

**Période à auditer :** 01/09/2024 au 31/08/2027 (3 ans)

**Date limite de dépôts des offres :** 06/06/2025

**Date estimée de démarrage :** 18/06/2025

**Lieu de l'audit :** Grenoble

## Table des matières

I.	Avant-propos.....	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l'audit.....	6
IV.	Organisation de l'audit .....	6
	IV1. Méthodologie et approche de l'audit.....	6
V.	Déroulement et Etendue de l'audit.....	7
	V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur.....	7
	V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier intermédiaire et final.....	7
VI.	Rapports à fournir .....	8
VII.	Documents de référence.....	8
VIII.	Proposition technique et financière .....	8
IX.	Traitements des applications.....	9
	IX.1 Evaluation des applications.....	9
	IX.2 Budget .....	10
X.	Envoi des offres.....	10
XI.	Annexes .....	10
	XI.1 Budget du Projet .....	10
	XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement.....	12
	XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social .....	18

## I. Avant-propos

Tétraktys est née en 1994 de la volonté d'un territoire, les Alpes, de partager un savoir-faire, une expérience territoriale à l'international. Spécialiste du développement touristique, elle accompagne les territoires ruraux dans la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels. Les expériences menées par Tétraktys dans plus de 10 territoires d'intervention démontrent que le patrimoine a la force de redonner la parole, de la fierté aux habitants les plus marginalisés et de les encourager à être des acteurs du tourisme sur leur territoire pour en faire un vecteur de développement local. Son approche participative en lien étroit avec les populations locales a permis à l'association de construire de solides capacités de dialogue, de consultation et de gestion d'équipe entre acteurs d'un même territoire. Tétraktys par son expérience est ainsi en mesure d'accompagner la structuration d'un grand itinéraire de randonnée (comme en Palestine – le Sentier d'Abraham, projet porté par l'AFRAT et soutenu par l'AFD depuis 2013) ou la gestion durable de sites naturels par les communautés (comme avec la grotte de Konglor-Natane au Laos, projet soutenu par l'AFD depuis 2016). De la phase de diagnostic à la mise en tourisme, l'association dispose de la capacité et de l'expérience pour assurer la gestion de projets de développement mais aussi et surtout la mise en œuvre. Son expertise n'est pas du seul ressort de l'équipe technique. Tétraktys s'appuie aujourd'hui sur un pôle de 27 experts associés (anthropologie, gouvernance, aménagement du territoire, développement rural, itinérance, spéléologie, éducation...). Ils interviennent de manière ponctuelle lors des missions mais appuient également les chefs de projet dans le suivi des actions. Tétraktys a également su mobiliser au fil des années un vaste réseau de compétences (entreprises, collectivités, professionnels du tourisme, établissements scolaires, institutions et associations) auquel elle fait appel en fonction des besoins des projets.

## II. Description du projet

Depuis 2015, l'ONG grenobloise Tétraktys est l'opérateur technique de la coopération décentralisée Crolles/Zapatoca sur l'axe tourisme et développement local. C'est dans ce cadre que l'association a rencontré ses futurs partenaires : l'Université Autonome de Bucaramanga (UNAB). L'UNAB était alors missionnée pour réaliser les études pour le classement du Canyon du Chicamocha au patrimoine mondial de l'UNESCO et c'est ensemble que les partenaires ont alors imaginé un programme de développement du tourisme de montagne dans dix communes du Canyon du Chicamocha comme suite et préparation des communautés à ce possible classement mais aussi comme complément d'un secteur d'activité traditionnel en déclin : l'agriculture. La première phase du programme (2018-2021) a été une franche réussite. Elle a relevé le défi d'un consortium multi-acteurs et s'est révélée être un puissant outil de cohésion sociale et de développement pour ces villages. Autorités et communautés locales ont pris conscience du potentiel et des opportunités que peut offrir le tourisme rural pour ce territoire où l'agriculture était en crise et où l'exode rural était toujours plus fort. Des initiatives individuelles ont été identifiées et soutenues par le projet, faisant peu à peu émerger une réelle dynamique locale autour d'un positionnement commun : l'émergence de la Destination Chicamocha. La deuxième phase (2021-2024) a eu pour objectif de consolider et d'unifier ces acquis avec une approche plutôt territoriale et la fédération des acteurs autour de projets communs pour développer la destination : création d'une fédération des guides, d'un collectif d'artisan(e)s de la Destination Chicamocha, renforcement de la promotion à l'échelle nationale et internationale... Cette troisième et dernière phase (2024-2027) doit venir consolider le modèle et faire que les acteurs locaux aient toutes les armes pour animer et développer cette destination de manière pérenne et autonome et qu'elle soit vecteur de développement local tout en respectant l'environnement et les cultures locales du territoire.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	01/09/2024 au 31/08/2027
<b>Budget total contractuel</b>	775.000 €
<b>Lieux</b>	10 villages du Canyon du Chicamocha – Santander (Colombie)
<b>Exemption ou exception validée au moment de l'instruction, relative au risque de violation des sanctions financières</b>	Aucune
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif Global :</b> Garantir une appropriation locale et une gestion autonome et soutenable de la Destination Chicamocha</p> <p><b>Objectifs Spécifiques :</b></p> <p>O1. Formaliser et officialiser le modèle de gouvernance de la destination</p> <p>O2. Capitaliser et transmettre les actions et méthodologies du programme "Entre les Alpes et les Andes" aux acteurs locaux</p> <p>O3. Garantir une gestion soutenable et éco-responsable de la Destination Chicamocha</p>
<b>Bénéficiaires directs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 entité locale de gestion de la destination créée et ses membres (prestataires touristiques et autorités locales) :</b> structuration du modèle, formation et accompagnement pour devenir la structure de gestion de la destination</li> <li>- <b>18 autorités locales/organismes publics</b> (10 Mairies du canyon, Département du Santander, Chambre de Commerce de Bucaramanga, Ministère du Commerce, Industrie et Tourisme, Ministère de la Culture, Ministère de l'Éducation, Fontur, Agence Présidentielle de Coopération, SENA) : Transmission de tous les savoir-faire et méthodologies du programme</li> <li>- <b>300 acteurs touristiques</b> (guides, tour-opérateurs, hébergeurs, restaurants, artisans, porteurs d'initiatives...) : Bénéficiaires d'une destination qui se structure et génère des retombées économiques et sociales</li> <li>- <b>150 femmes et 200 jeunes</b> (membres de l'entité locale créée, bénéficiaire des formations, des fonds d'appui...) : Création d'opportunités économiques et d'émancipation.</li> </ul>
<b>Bénéficiaires indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>25 experts locaux ou français</b> (consultant, graphiste, imprimeur, vidéaste, community manager, traducteur, formateur, transporteur...) : contrats pour la mise en œuvre des activités (études, capitalisation, évaluation, déplacements terrain, promotion...)</li> <li>- <b>Tétraktys et UNAB</b> qui bénéficient d'outils de capitalisation et d'un référentiel de leurs savoir-faire à faire valoir auprès d'autres territoires en Colombie ou ailleurs</li> <li>- <b>Touristes</b> : qui bénéficient d'une destination éco-responsable gérée par les communautés locales</li> <li>- <b>70.000 habitants du canyon du Chicamocha</b> : génération d'opportunités économiques, développement du territoire et d'une gouvernance partagée</li> </ul>

<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>R.1.1 Les acteurs locaux définissent ensemble leur modèle de gouvernance et créent officiellement une entité locale  R.1.2 L'entité locale créée met en place un modèle organisationnel mixte participatif  R.1.3 L'entité créée dispose d'un modèle économique qui garantit sa pérennité</p> <p>R.2.1 Les actions et méthodologies du programme "Entre les Alpes et les Andes" sont capitalisées et diffusées pour leur appropriation et répliquabilité  R.2.2 Les décideurs et acteurs locaux sont formés et accompagnés pour répliquer les méthodes et actions du programme  R.2.3 Les décideurs et acteurs locaux s'approprient la gestion de la Destination Chicamocha et œuvrent pour son développement</p> <p>R.3.1 Des études sur le niveau de durabilité et d'acceptabilité de la Destination Chicamocha sont réalisées  R.3.2 Les prestataires touristiques, résidents et visiteurs sont accompagnés pour améliorer leurs pratiques environnementales  R.3.3 Des mesures sont prises localement pour affirmer la Destination Chicamocha comme destination soutenable et éco-responsable</p>
<p><b>Activités principales</b></p>	<p>A.1.1.1 Validation du modèle organisationnel et juridique de l'entité locale à créer  A.1.1.2 Création officielle de l'entité locale</p> <p>A.1.2.1 Mise en place d'une instance de gouvernance (stratégie)  A.1.2.2 Mise en place d'une instance de suivi (mise en œuvre)</p> <p>A.1.3.1 Définition du modèle économique de l'entité locale  A.1.3.2 Accompagnement à la création/renforcement d'une agence de voyage Destination Chicamocha qui contribue à la pérennité économique de l'entité locale créée</p> <p>A.2.1.1 Création et diffusion d'outils de capitalisation  A.2.1.2 Partage de l'expérience "Chicamocha"</p> <p>A.2.2.1 Renforcement des compétences de l'entité locale pour la gestion de la destination  A.2.2.2 Renforcement des compétences des institutions locales pour l'appui à la société civile</p> <p>A.2.3.1 Appropriation de la gestion des infrastructures de la Destination Chicamocha  A.2.3.2 Appropriation de la promotion de la Destination Chicamocha</p> <p>A.3.1.1 Etude de l'impact et de la capacité de charge économique et sociale de la destination  A.3.1.2 Etude de l'impact et de la capacité de charge physique et environnementale de la destination</p>

	<p>A.3.2.1 Formations des prestataires touristiques aux bonnes pratiques environnementales</p> <p>A.3.2.2 Sensibilisation des résidents et visiteurs aux enjeux de préservation de l'environnement</p> <p>A.3.3.1 Expérimentation de projets éco-responsables</p> <p>A.3.3.2 Certification de la Destination Chicamocha comme destination éco-responsable</p>
--	---

### III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par Tétraktys, financé à hauteur de 77% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe (intermédiaire et final) pour les dépenses réalisées au sein du projet. Le terme ici utilisé d'« audit financier » du projet s'apparente précisément à une mission d'exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la norme d'audit ISRS400 de l'IFAC ; il n'est pas attendu un audit financier de projet (qui serait à réaliser selon les normes d'audit ISA). La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par Tétraktys pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe XI,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier présenté à l'AFD

### IV. Organisation de l'audit

#### IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

#### IV2. Lieu d'intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de Tétraktys situé au 5 Rue Federico Garcia Lorca – 38100 Grenoble

## V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

### V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette **réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat**. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

### V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier intermédiaire et final

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Tétraktys ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'audit devra par ailleurs vérifier le respect du corpus procédural tel que présenté au moment de la revue du corpus procédural analysé par le Cabinet désigné et validé par l'AFD (questionnaire conformité OSC) et le respect du corpus procédural tel que décrit et validé dans le questionnaire projet.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe XI. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin de chaque tranche du projet (date prévisionnelle de fin Tranche 1 : 28/02/2026 / date de fin prévisionnelle Tranche 2 : 31/08/2027).

Le rapport d'audit de la Tranche 1 devra être fourni dans les trois mois (ou dans les 6 mois pour les CPP) qui suivent la fin de la Tranche et celui de la Tranche 2 dans les 6 mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe XI2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Tétraktys et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>
- Conventions entre Tétraktys et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au (31/08/2027).
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Tétraktys :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe XI.3).

## IX. Traitements des applications

### IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Entre les Alpes et les Andes » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 10.000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain, incluses.

## X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « Audit financier – « Entre les Alpes et les Andes – Phase 3 », impérativement à l'adresse suivante : [gwen.prevot@tetraktys-ong.org](mailto:gwen.prevot@tetraktys-ong.org) avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : **le 6 juin 2025**

## XI. Annexes

### XI.1 Budget du Projet

N° projet : CCO1147 01 N Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
<b>Types de dépenses (en €)</b>				
<b>1- Immobilier, équipements technique et mobilier</b>				
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.				0%
- Dont équipements techniques et véhicules				
1.1 Pack informatique ADEL	2 550	2 550	0	0%
1.2 Prototype outils de suivi fréquentation	20 000	0	20 000	3%
- Dont logiciel filtrage				
- Dont mobilier				
1.3 Equipement Agence de voyage Destination Chicamocha	2 500		2 500	0%
<b>Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier</b>	<b>25 050</b>	<b>2 550</b>	<b>22 500</b>	<b>3%</b>
<b>2- Frais de services, achats et locations</b>				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements				0%
- Dont fournitures et consommables				
2.1 Consommables bureaux UNAB	15 840	8 055	7 785	2%
2.2 Achat fourniture balisage sentiers de randonnée	9 000	0	9 000	1%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
2.3 Location salles et matériels UNAB	21 960	10 910	11 050	3%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				0%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
2.4 Abonnement Dropbox	810	270	540	0%
2.5 Enregistrement ADEL à la CC	350	350	0	0%
<b>Sous total 2 - Achats et services extérieurs</b>	<b>47 960</b>	<b>19 585</b>	<b>28 375</b>	<b>6%</b>
<b>3- Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)</b>				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)				0%
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
3.1 Accompagnement ADELCO	25 000	25 000	0	3%
3.2 Expertise inventaire outils financiers et modèle économique	2 500	2 500	0	0%
3.3 Création vidéos capitalisation	7 000		7 000	1%

3.4 Consultance Capitalisation	10 000		10 000	1%
3.5 Formations gestion associative	8 000	2 000	6 000	1%
3.6 Formations balisage et conception produits touristiques	2 000		2 000	0%
3.7 Etude de capacité de charge sociale	15 000		15 000	2%
3.8 Etude impact économique chemins historiques et randonnée	15 000		15 000	2%
3.9 Diagnostic pratiques environnementales	9 000		9 000	1%
3.10 Etude impact carbone et capacité de charge physique	30 000		30 000	4%
3.11 Formations bonnes pratiques environnementales	6 000		6 000	1%
3.12 Campagne sensibilisation visiteurs	5 000		5 000	1%
3.13 Community manager	10 000	7 500	2 500	1%
3.14 Graphisme et Impression	5 000	1 500	3 500	1%
3.15 Traduction	3 000	1 000	2 000	0%
- Dont évaluation externe				
3.16 Evaluation technique finale (évaluation d'impact)	25 000	5 000	20 000	3%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
3.17 Audit financier	10 000	5 000	5 000	1%
<b>Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes</b>	<b>187 500</b>	<b>49 500</b>	<b>138 000</b>	<b>24%</b>
<b>4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet</b>				
4.1 Evenement de restitution capitalisation	12 000	0	12 000	2%
4.2 Voyage d'étude en France	19 600	19 600	0	3%
4.3 Missions internationales Tétraktys	22 000	11 000	11 000	3%
4.4 Missions internationales Expert gestion flux	8 800	4 400	4 400	1%
4.5 Frais de déplacements locaux - Equipe projet	19 980	11 700	8 280	3%
4.6 Frais déplacements locaux - Participants activités	18 000	9 000	9 000	2%
4.7 Frais de déplacements locaux - ADEL	6 300	0	6 300	1%
4.8 Frais déplacements en France	2 940	720	2 220	0%
<b>Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission</b>	<b>109 620</b>	<b>56 420</b>	<b>53 200</b>	<b>14%</b>
<b>5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)</b>				
5.1 Evenement de promotion Destination Chicamocha	2 700	0	2 700	0%
<b>Sous total 5 - Activités non ventilables</b>	<b>2 700</b>	<b>0</b>	<b>2 700</b>	<b>0%</b>
<b>6-Ressources Humaines (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)</b>				
<b>Personnel terrain</b>				
6.1 Coordination projet - UNAB	48 240	22 880	25 360	6%
6.2 Mise en œuvre terrain projet - UNAB	18 720	18 720	0	2%
6.3 Supervision admin-financière projet - UNAB	40 500	19 245	21 255	5%
6.4 Gestion admin-financière projet - UNAB	13 410	6 360	7 050	2%
6.5 Direction ADEL	20 304		20 304	3%
6.6 Gestion admin-financière ADEL	6 318		6 318	1%
<b>Personnel siège dédié au projet</b>				
6.7 Supervision projet - Tétraktys	96 327	47 390	48 937	12%
<b>Personnel valorisé</b>				
6.8 Supervision projet - UNAB	48 600	23 060	25 540	6%
6.9 Appui ponctuel - UNAB	9 774	6 984	2 790	1%
6.10 Appui ponctuel - Isère Attractivité	4 800	0	4 800	1%
<b>Sous total 6 - Ressources Humaines</b>	<b>306 993</b>	<b>144 639</b>	<b>162 354</b>	<b>40%</b>
<b>7- Fonds redistributifs (ne concernent pas les rétrocessions)</b>				
- Dont fonds d'appels à projets				
	0	0	0	0%
- Dont fonds d'urgence (appui juridique...)				
	0	0	0	0%
- Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)				
	0	0	0	0%
<b>Sous total 7 - Fonds redistributifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>679 823</b>	<b>272 694</b>	<b>407 129</b>	<b>88%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	0	0	0	0%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>679 823</b>	<b>272 694</b>	<b>407 129</b>	<b>88%</b>
<b>D-Coûts indirects</b>	<b>95 177</b>	<b>37 339</b>	<b>57 838</b>	<b>12%</b>
14 % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	95 177	37 339	57 838	12%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>775 000</b>	<b>310 033</b>	<b>464 967</b>	<b>100%</b>

## XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

### LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offres s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit intermédiaire ou final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/qualification :</b>
<b>OSC ou partenaire audité :</b>
<b>Dates de l'audit et période couverte :</b>
<b>N° convention AFD</b>
<b>Montant audité :</b>
<b>Tranches : Compte-rendu tranche 1 (intermédiaire) ou compte-rendu de la Tranche 2 (final) : préciser</b>

<b>1. QUESTIONS DE CONTRÔLE</b>	<b>Oui, le point a été vérifié</b>	<b>Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié</b>
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? <b>A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?</b>		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		

1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre procédural tel que décrit dans le questionnaire « conformité OSC est-il bien respecté ?</li> <li>- Les procédures et mesures décrites dans le questionnaire « conformité projet » ont-elles bien été respectées ?</li> <li>- L'engagement contractuel et l'absence de mise à disposition de fonds à des personnes listées dans le cadre du projet sont-ils respectés ? Le contrôle du respect de l'engagement pourra être fait par tous moyens adaptés (incluant le filtrage), sur la base d'un échantillon de dépenses (comportant le cas échéant des transferts monétaires et/ou ressources économiquement exploitables) financées au moyen de la subvention octroyée par l'AFD</li> <li>- Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'une exemption, d'une exception, d'une dérogation ou de mesures alternatives au filtrage le projet répond-il bien aux cadres prévus par la fiche outil 10 du guide méthodologique du dispositif « Initiatives OSC » ?</li> </ul>		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</li> <li>- Si vous avez-vous constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</li> </ul>		
Les critères relatifs aux ressources ont-ils été respectés (% maximum de co-financement et part des subventions d'origine privée le cas échéant) ?		

Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ? (bonne imputation des dépenses par bailleur)		
Si vous avez constaté une modification substantielle du plan de financement, du pourcentage de financement de l'AFD ou des co-financiers, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure)</li> <li>- Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel d'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet</li> </ul>		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<b><u>Conformité à la législation applicable</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ?</li> <li>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> </ul> </li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</li> <li>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</li> </ul>		
<p><b><u>Dépenses de personnel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</li> <li>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		
<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 €) ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		
<p><b><u>Pour les CPP uniquement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de personnel Siège directement imputées au projet sont-elles bien justifiées et correspondent-elles bien à du temps <u>exclusivement consacré aux activités</u> de la CPP ?</li> <li>- Les investissements réalisés (construction, réhabilitation d'infrastructures ou gros équipements) représentent-ils bien moins de 40% du budget total de la CPP ?</li> <li>- L'OSC a-t-elle bien contribué en fonds d'origine privée à hauteur de 5% minimum (en argent et non en valorisations) à la CPP ?</li> </ul>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<b>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles</b> et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.		
<b>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</b>		

### XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>2</sup>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.